

## **Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 17 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 octobre, le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, et en application des articles L 2121-7, L 2122-8, par renvoi de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à 18h30 à la Maison Bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Thierry COIGNET.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Mr COIGNET Thierry, Mme COUILLAUD Jeanine, Mme LERAY Anne, Mr MARCHAIS Jean-Pierre, Mr FLEURANCE Stéphane, Mr DAVID Stéphane, Mr CHARPENTIER Joël

Nantes Métropole

Mme METRO Chantal, Mr BERNARD Stéphane, Mme ROBIN Marie-Claude

Haute-Goulaine

Mme CHAPEAU Marcelle, Mr CHARPENTIER Jean-Louis (Pas de voix pour les votes)

Basse-Goulaine

Mme LEPRON Marie-Christine

La Haie-Fouassière

Clisson Sèvre Maine Agglo

Mr RENAUD Serge, Mme PARAGOT Agnès, Mme BELIN Françoise

Nantes Métropole :

Pouvoir donné à Mme ROBIN Marie-Claude de la part de Mr COUTURIER Christian

Etaient également présents :

Mme LE ROY Laurence, Mr BRICARD Philippe, Mme MERLET Véronique, Mr TEILLET Benoit, Mr THIERY COLLET Jonathan

Est nommé secrétaire, Mr MARCHAIS Jean-Pierre

### **AFFAIRES GENERALES**

Monsieur COIGNET Thierry souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et présente la nouvelle installation de la salle d'exposition, et précise qu'il a été fait aussi un présentoir. Cette installation va permettre d'avoir trois bureaux un peu cachés mais tout en ayant de la visibilité sur la salle exposition et la partie en biais permet de gagner un peu de place.

#### **1 - Approbation du PV du 11 avril 2019**

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 11 avril 2019.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve le PV à l'unanimité,**

Mr COIGNET Thierry averti l'assemblée que Mr LOYER le trésorier du Loroux-Bottereau devait être présent à la réunion ce soir mais il s'est excusé car il a eu un imprévu.

## **2 – Redevances**

Mr COIGNET Thierry : On traîne des redevances impayées depuis de nombreuses années parfois sur des toutes petites sommes. Cela demande beaucoup de travail à Véronique. Cela coûte plus cher de faire des recherches que cela va nous rapporter si on arrive à récupérer quelque chose. Nous avons décidé en bureau de mettre en non-valeur les sommes cumulées par personne et par année n'atteignant pas 100 euros. Ce qui correspond à 3 156.80 euros, pour le reste les 11 002.68 euros seront relancés par courrier par la trésorerie.

Si au-delà de 6 mois il reste encore des sommes non recouvrées on les mettra en non-valeurs.

Le tableau des personnes DCD doit être traité par la trésorerie.

Avez-vous des questions par rapport à cela ?

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité :**

- **La mise en non-valeur des sommes par personne et par année inférieur à 100 euros,**
- **La relance des autres par la trésorerie,**
- **Au-delà de 6 mois après relance de la trésorerie s'il reste des sommes non recouvrées les mettre en non-valeur,**
- **Que le traitement du tableau des personnes décédées doit être effectué par la Trésorerie.**

## **3 - Présentation et validation du RIFSEEP à mettre en place au SMLG:**

Mr COIGNET Thierry : On va vous présenter le RIFSEEP. C'est une homogénéisation des différentes primes du personnel. Pour l'instant cela ne concerne pas les ingénieurs. Pour rappel, le principe retenu était de conserver le régime indemnitaire actuel de chaque agent pour la part IFSE (part fixe) et de mettre une part variable annuelle (appelée CIA), versée en fonction des atteintes des objectifs définis lors de l'entretien professionnel. Tous les ans il y a un entretien professionnel avec des objectifs, on analyse si les objectifs ont été tenus et en fonction de cela on va pouvoir verser une part variable annuelle.

Les montants proposés avaient été basés sur les pourcentages inscrits dans l'arrêté.

Après concertation en interne avec les agents, et pour plus d'équité, il est proposé de fixer cette part CIA à la moitié d'un salaire net imposable mensuel.

A noter que pour l'année 2019, seuls 4 agents sont concernés (Philippe, Véronique, Benoît et Céline), puisque pour Laurence et Jonathan le décret d'application relatif aux ingénieurs n'est pas encore sorti.

Pour 2019 cela représente pour la collectivité un CIA de 3 150.50 euros.

Vous avez des questions par rapport à cela ?

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve le RIFSEEP à l'unanimité,**

## **4 - Décisions Modificatives**

Mr COIGNET Thierry demande à Mme MERLET Véronique d'en parler.

Mme MERLET Véronique : J'ai eu un appel de la trésorerie il y a quelques mois, pour me dire qu'ils avaient fait une erreur, ils nous ont versé de l'argent à tort. Je dois donc faire un mandat en investissement du Compte 1312 « Subventions régions » = - 2 207.41 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve la décision modificative à l'unanimité,**

Mme MERLET Véronique : Vous avez pu remarquer que nous avons ajouté une autre décision modificative, j'ai eu un appel de Mr BOULATOFF de la trésorerie la semaine dernière concernant les reprises des restes à réaliser. Il souhaitait que nous fassions cette régularisation le plus vite possible.

Est-ce que cela pose problème ?

Donc en Investissements dépenses :

Compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » = - 65 024.50 €

Compte 2158 « autres installations, matériel et outillage techniques » = + 55224.50 €

Compte 21728 « autres agencements et aménagements de terrains » = + 9800 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve la décision modificative à l'unanimité,**

## **5 - Présentation des marchés attribués depuis le 28 septembre 2018**

Mr COIGNET Thierry demande à Laurence de présenter les marchés attribués depuis le 28 septembre 2018

Mme LE ROY Laurence : On doit régulièrement vous informer des marchés qui ont été attribués dans le cadre de la délégation des signatures du président et vice-présidents.

Voici la liste des marchés attribués :

2018-009 : Fourniture électricité: Attribution : EDF Montant : 15 906.98 € TTC

2018\_010 : « MARCHE DE TRAVAUX, FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS ANTI-EROSIF HIVER 2018-2019 »

Lot N°1 : Plantation de haies (fourniture et pose des matériaux) Attribution : AGEV solutions Montant : 49 759,78 €HT (59 711,74 €TTC)

Lot N°2 : Aménagement de zones humides tampons (fourniture, terrassement et pose des matériaux) Attribution : ARBORA Montant : 18 240,00 €HT (21 888,00 €TTC)

2018\_011 : « MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DE RIPISYLVE EN 2019 »

Lot N°1 : Restauration de la ripisylve sur le cours d'eau de La Petite Noue (Divatte/Loire) Attribution : SEMES Montant : 2 300,00 €HT (non assujetti TVA)

Lot n°2 : Restauration de la ripisylve sur le cours d'eau du Poyet (Vallet, La Chapelle-Heulin) Attribution : SEVE et SOURCE EUURL TALON Montant : 3 600,00 €HT (4 300,00 €TTC)

2019\_001 : Prestation d'entretien des espaces verts du siège social du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (Maison Bleue) Attribution : ESAT Sud Loire Montant : 11 621. 68 € TTC

2019\_002 : « Suivi des indicateurs biologiques 2019 » Attribution : Aquascop Montant : 3 770 €HT (4 524 €TTC)

2019\_003 : « Travaux de restauration morphologique des cours d'eau 2019 »

Lot N°1 : Suppression de petits ouvrages et recharge en granulat Attribution : AGEV solutions Montant : 32 143,80 €HT (38 572,56 €TTC)

Lot N°2 : Remplacement de deux ouvrages par des ponts cadres sous voie routière Attribution : 2DTP Montant : 4 0910,15 €HT (49 092,18€TTC)

Lot N°3 : Déplacement et reméandrage du lit du Poyet Attribution : AGEV solutions Montant : 7 582,68 HT (9 099,22 €TTC)

Lot N°4 : Reméandrage de la Petite Noue, pose de pont cadre et création d'une mare Attribution : 2DTP Montant : 14 154,50 €HT (16 985,40 €TTC)

2019\_004: Programme pluriannuel de curage des canaux du marais de Goulaine. Elaboration du dossier autorisation unique environnementale au titre du Site classé, et dossier d'incidence Natura 2000 Attribution : EGIS Eau Montant : 28 902 €TTC

2019\_005: Diagnostics complémentaires béton et armatures sur le vannage du port de Basse-Goulaine Attribution : Sixense Concrete Montant : 44 773.2 €TTC

Mr COIGNET Thierry : Petite précision sur le diagnostic complémentaire béton. On a constaté que le béton vieillissait et qu'il pouvait présenter des effritements. On a fait faire des carottages qui vont être étudiés pendant un an en laboratoire pour voir s'il est urgent de faire des travaux pour le stabiliser, pour le renforcer.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Est-ce que vous avez le résultat ?

Mme LE ROY Laurence : Juste le premier rapport pour l'instant. Le bureau d'étude va revenir tous les trois mois sur certaines zones pour voir s'il y a des évolutions sur certains écartements qu'ils ont repérés. On aura l'ensemble des résultats qu'en septembre 2020. Sur le premier rapport, les armatures enrobées ne sont pas atteintes. Le bureau d'étude ne souhaite pas pour l'instant dire ce qu'il faut faire comme travaux, il préfère avoir l'ensemble des résultats.

Mr COIGNET Thierry : C'est une petite précision sur ce qui se fait par rapport à un montant quand même de 44 000 euros d'études.

Mme LE ROY Laurence : Cela coûte cher

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Et s'il y a des travaux ce sera encore plus.

Mme LE ROY Laurence : S'il y a des travaux cela va coûter cher aussi.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Tout ce qui a été fait sur la quatre voies a été fait en même temps, le béton ne doit pas être meilleur sur le pont qui passe sur la Goulaine que sur le vannage. Cela a été coulé en même temps.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : A une époque on nous disait que le béton était inusable.

## **6 - Rapport d'activité**

Mr COIGNET Thierry indique que le rapport d'activité 2018 a été joint à la note de synthèse.

Mr COIGNET Thierry : On a fait un petit condensé pour ne pas vous abreuver de chiffres.

E n Fonctionnement :

En dépenses, le CA établit un budget de fonctionnement pour l'année 2018 à 452 639.95 €.

En recettes, le CA établit un budget de fonctionnement pour l'année 2018 à 905 892.22 €.

L'excédent de fonctionnement est de 453 252.27 €.

En Investissement

En dépenses, le CA établit un budget d'investissement pour l'année 2018 à 437 707.81 €.

En recettes, le CA établit un budget d'investissement pour l'année 2018 à 228 599.01 €.

Le déficit d'investissement est de 209 108.80 €.

Mme LE ROY Laurence : On va vous faire une présentation succincte du rapport car il fait une cinquantaine de pages. On va se le partager je vais faire une partie, Jonathan une autre et Benoit la dernière. On fera ça en trois diapositives.

L'action phare au niveau du Syndicat a été la modification de ses statuts, et le fait qu'il y ait de nouveaux membres qui représentent les EPCI.

Il y a eu aussi les travaux sur le Perré de l'ancien vannage qui était très dégradé. Les photos montrent l'état du perré avant travaux, les travaux réalisés et le résultat après travaux.

En 2018 Philippe a fait 4.1 km de curage, quelques linéaires ont été reportés en 2019.

L'année 2018 a aussi été l'année de la finalisation du document d'objectif de Natura 2000. Cette révision s'étalait sur 2 ans 2017 et 2018, avec de nombreuses réunions avec tous les acteurs et usagers du marais. On en reparlera tout à l'heure avec le fait d'avoir un chargé de mission qui soit dédié à la mise en œuvre de ce document. C'est un beau plan de gestion à mettre en œuvre sur les six prochaines années et qui permettra de préserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Je passe la parole à Jonathan pour la partie contrat territorial.

THIERY-COLLET Jonathan : 2018 un certain nombre d'actions sur le contrat territorial.

Sur les milieux aquatiques :

- travaux sur la ripisylve avec l'intervention du SEMES sur le ruisseau de la Boisardière à Divatte sur Loire
- recharge en granulat c'est-à-dire venir remettre des cailloux dans le fond du ruisseau quand il est trop profond, trop pauvre en matière minérale, dans son fond de lit.
- pose de gués et abreuvoirs pour éviter que le bétail déstructure les berges et les lits de certains ruisseaux.

- déplacement du Breil en fond de vallon, on a redessiné le lit du ruisseau dans la vallée. On l'a déplacé d'une dizaine de mètres.
- remplacement buse/pont cadre, on a enlevé des grosses buses cylindriques pour mettre à la place un pont cadre, dans lequel nous avons mis des cailloux pour reconstituer un lit. Ça a été une opération lourde et couteuse car il y avait une canalisation d'eau brute maraichère qui passait sous la buse.
- lutte contre la « renouée du Japon » mais là ça a été un peu un échec. L'idée était d'étouffer une renouée du Japon qui est une plante envahissante avec du saule. Il y a bien eu étouffement mais du saule par la renouée du Japon. On l'a sans doute planté un peu tard. Pour cette année on a déjà commencé avec le Lycée de Briacé, en s'y prenant au mois de novembre on espère que le saule aura le temps de bien s'installer avant que la renouée réapparaisse.

Concernant la pollution diffuse : C'est tout ce qui concerne les pollutions qui arrivent du bassin versant.

- Programmation Plantation de haies (3km) faite en 2018. Mais la plantation a été réalisée en 2019
- Programmation Zone humide tampon (4 sites). On réaménage des fossés, des zones humides qui vont capter les eaux avant qu'elles n'arrivent trop vite dans le ruisseau de façon à que cette zone tampon puisse épurer l'eau avant qu'elle n'arrive trop chargée dans le milieu naturel aquatique.
- Suivi Qualité des eaux et Qualité des milieux. On a mis en place une batterie d'indicateurs permettant de savoir comment se portent les eaux et les milieux aquatiques de notre bassin versant.
- Convention avec la Chambre d'agriculture pour une animation technique du volet agricole sur les deux sites pilotes du territoire. Pour trouver des pistes d'évolution pratique.
- Suivi des Contrats Filières (Viticole et Maraicher) qui cherchent à faire évoluer les pratiques de ces activités pour avoir un impact moindre sur l'eau et les milieux aquatiques.

De la Communication et de la sensibilisation :

- Sept articles de presse
- Exposition « belle et rebelle » qui a tourné sur Basse-Goulaine et sur Divatte sur Loire. Sur un ponton de Basse-Goulaine a été installé un panneau de sensibilisation sur la présence de végétaux qui ne sont pas toujours désirés mais de les laisser et de se dire que ce n'est pas si grave et que l'on peut avoir un peu de tolérance face à cela.
- 4 Animations (scolaire et gd public)
- photo aérienne (J.Estrade). Travail qui a été réalisé avec un drone avant et après travaux pour constater l'évolution.

Une année bien remplie.

Mme LE ROY Laurence : Je passe la parole à Benoit.

Mr TEILLET Benoit : Concernant la partie animation-découverte je vous présente les chiffres, c'est ce qui est le plus important.

Nombre de personnes animées selon le public

|           | SCOLAIRE | ALSH | GRAND PUBLIC | TOTAL |
|-----------|----------|------|--------------|-------|
| Personnes | 2431     | 281  | 352          | 3064  |
| Groupes   | 88       | 25   | 28           | 141   |

Un nombre de personnes animées identique à 2017 mais avec plus de groupes (+ 17 %)

Population qui provient surtout du territoire Loire et Goulaine et du vignoble et un peu de Nantes notamment les Lycées et les collèges. On est toujours sur des thématiques autour du milieu naturel. On est sur le terrain on ne fait pas d'animations natures hors sol, on ne fait pas ça en salle ou en classe. Concernant les scolaires on a à peu près tous les types de publics de la maternelle au lycée même si la majorité reste le primaire.

Concernant la fréquentation des expositions en nombre de visiteurs

| avril | mai | juin | juillet | août | Septembre | octobre | TOTAL |
|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|-------|
| 298   | 293 | 366  | 324     | 221  | 234       | 235     | 1971  |

Vous avez le tableau d'avril à octobre car la Maison Bleue n'est ouverte que pendant ces périodes. On peut aller voir les expositions en semaine et les dimanches après-midi.

Il y a une forte baisse par rapport à 2017 (2386) que je n'explique pas, est-ce la météo, est-ce l'aspect qualitatif des expos ? J'anticipe un peu mais pour 2019 on va retrouver les chiffres que l'on avait auparavant et qui étaient plus habituels.

En animation comme le disait Jonathan on ouvre sur les parcours eau autour des cours d'eau notamment auprès des scolaires et des habitants des communes concernées par les travaux.

Mr THIERY COLLET Jonathan : On essaie de le faire en binôme.

Mme CHAPEAU Marcelle : En tous les cas les retours que l'on a, sont la qualité de l'animation.

Mme ROBIN Marie-Claude : Est-ce que l'on sait à part pour les animations scolaires, si dans les visiteurs et dans le grand public la population qui vient, est du local ou des touristes ?

Mr TEILLET Benoit : C'est essentiellement du vignoble. Cela vient du fait que notre communication se fait par les bulletins municipaux, la presse locale et par notre flyer que l'on distribue dans le vignoble.

Mme CHAPEAU Marcelle : On pourrait peut-être s'étendre au niveau de la Loire Atlantique ? Faire des échanges avec le nord du département.

Mr TEILLET Benoit : Après par rapport à notre activité on ne peut pas non plus se multiplier.

Mme ROBIN Marie-Claude : C'est dans le journal d'aujourd'hui, il y a un article sur la comparaison entre le lac de Grand-lieu et la Maison Bleue. Dans l'Hebdo Sèvre et Maine d'aujourd'hui il est dit qu'il y a une meilleure gestion de la Maison Bleue qu'à la maison du Lac de Grand-lieu.

Mme PARAGOT Agnès : Cela fait sourire mes collègues car c'est moi qui suis intervenue au conseil départementale. Car on trouvait que la Maison du Lac n'était pas à la hauteur des résultats escomptés, et la Maison Bleue permettait de faire une comparaison. Et en plus cela faisait du bien à la Maison Bleue.

Mme CHAPEAU Marcelle : Tu as dit la vérité.

Mr COIGNET Thierry : Par rapport à ce que présentait Jonathan tout à l'heure sur les travaux qui ont été effectués, les renaturations, est ce que cela vous intéresserait que l'on organise un samedi matin une visite sur site pour voir ce qui a été fait ? Vous nous dites qui est intéressé et on trouve une date pour faire cette visite. On ne l'a pas fait avant car il n'y avait plus d'eau cet été maintenant tout est redevenu normal. On peut donc aller voir ce qui a été fait l'année dernière au Breil depuis que la ripisylve a pris sa place. Il y a aussi celui de Divatte sur Loire, c'est un site beaucoup plus important en linéaire mais qui n'est pas complètement terminé mais c'est quand même intéressant de voir comment c'était avant avec les films qui ont été fait et maintenant, le mieux serait d'aller le voir l'année prochaine une fois que la ripisylve sera repoussée. On vous proposera quelques dates. On en reparlera au prochain comité syndical, on pourra vous faire voir le film sur les travaux.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Approuve le rapport d'activité 2018 à l'unanimité,**

## **GEMAPI**

### **7 - Création poste de chargé de mission Natura 2000**

Mr COIGNET Thierry : Le nouveau document d'objectif sur le site Natura 2000 a été approuvé le 2 août 2019. Le syndicat est en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la mise en œuvre de son document d'objectif (DOCOB). Le précédent document qui était très ancien (1999) comportait 9 fiches actions dont certaines n'ont pas pu être mises en œuvre. Il a été révisé pendant deux ans, de 2017 à 2019.

Le nouveau document présente 23 fiches-actions. Quand on regarde les 9 fiches du précédent qui n'ont pas été faites dans leur totalité et maintenant les 23 à faire, cela montre effectivement que l'on aurait besoin d'un

chargé d'étude pour pouvoir suivre ce nouveau DOCOB et avoir un poste qui lui serait entièrement dédié car aujourd'hui on a que des morceaux de postes.

Mme LE ROY Laurence : Je suis en charge de la mise en œuvre du DOCOB, j'y passe 70 jours par an sachant que dans ces 70 jours il y a une partie de gestion hydraulique. Dans le nouveau DOCOB je garderai la gestion hydraulique. L'idéal serait que la personne qui serait embauchée soit vraiment sur de l'opérationnel c'est-à-dire sur de la gestion des milieux naturels, du suivi scientifique, du suivi sur la jussie, par exemple, c'est-à-dire sur des problématiques que l'on a depuis longtemps, mais que je n'ai pas le temps de mettre en œuvre. Avoir quelqu'un qui y soit vraiment dédié serait intéressant. En 2015, quand le syndicat était financièrement juste, j'avais rajouté une partie du poste de Benoit sur la subvention N2000, mais uniquement pour son animation nature, car il n'a pas de partie opérationnelle. On en a rediscuté avec les financeurs et ce qu'on leur a proposé c'est d'avoir un poste opérationnel sur le DOCOB, l'animation nature continuerait comme maintenant, mais il n'y aurait plus de subvention sur la partie du poste correspondant de Benoit. La subvention partirait directement sur le poste de chargé de mission. J'ai calculé la différence que cela ferait. Les postes de chargé de mission Natura 2000 sont des postes pris en charge à 100% (en environnement on est très subventionné) et on a en plus, 15% de forfait pour les frais de fonctionnement liés au poste. Je suis partie d'un salaire d'environ 2 000 euros nets par mois cela ferait environ 50 000 euros par ans financés à 100%. Le coût qui incombe au syndicat (étant donné que l'on retire des subventions sur le poste de Benoit et le mien) serait de 19 000 euros la première année (je compte l'achat d'un nouvel ordinateur, d'un siège de bureau, et d'équipement de la personne). Les années suivantes (une fois que tout sera acheté) il restera 17 000 euros à la charge du syndicat.

Mme LERAY Anne : Excuse-moi Laurence mais quand est ce que serait faite cette embauche ?

Mme LE ROY Laurence : Les conventions Natura 2000 sont sur 2 ans, du 01 février d'une année jusqu'au 31 janvier de l'année N+2. Ce qui serait envisageable c'est de partir sur un CDD de deux ans pour se caler avec les conventions de Natura 2000 qui vont commencer, puisque le DOCOB est validé, et voir comment se cale la nouvelle structure GEMAPI. Nous sommes actuellement en étude de gouvernance sur les territoires de Divatte, Goulaine, Robinet et Haie d'Allot et on ne sait pas ce qui va se passer derrière: qui va faire quoi, quel technicien va être dédié à quel territoire. Cela permettrait donc au moins de lancer l'animation du DOCOB avec un CDD et ensuite de voir comment on répartit les charges de travail dans la nouvelle structure s'il y en a une.

Mme LERAY Anne : Si nouvelle structure il sera imposé un salarié supplémentaire sur deux ans.

Mme LE ROY Laurence : La nouvelle structure ne sera pas en ordre de marche, à mon avis, avant fin 2020, le temps que tout se mette en place, cela veut dire qu'il resterait seulement un an pour voir comment on s'organise. Ce que je trouve intéressant c'est que ce sont des postes pris en charge totalement avec en plus 15% forfaitaire.

Mme LERAY Anne : Je suis d'accord il faut travailler, avancer, il faut faire les choses mais cela mérite juste de rappeler que cela va se chevaucher avec la mise en place de la nouvelle structure mais il faut le faire quand même.

Mr COIGNET Thierry : Oui je pense car quand on voit que 9 fiches on a du mal à les faire. Il faut quand même que l'on puisse avancer et puis aussi la partie qui était assurée par Laurence dans le DOCOB d'avant n'est plus suffisante, on a aussi récupéré la GEMAPI, on a des activités supplémentaires que l'on n'avait pas au moment où le premier DOCOB a été mis en place.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Par contre au-delà des deux ans on peut considérer que ce sera terminé. Là le contrat est sur deux ans avec une prise en charge à 100% mais si le travail n'est pas terminé au-delà de deux ans est-ce que c'est un renouvellement de contrat et sous quel forme ?

Mme LE ROY Laurent : Justement c'est là où je suis en train de voir avec le service juridique du centre de gestion car c'est compliqué dans la fonction publique territoriale. Il y a plusieurs possibilités soit :

- de créer un emploi permanent. Sur cet emploi permanent on doit recruter préférentiellement un fonctionnaire si on n'en trouve pas on peut recruter un CDD.

- un CDD d'accroissement temporaire d'activité qui lui dure un an renouvelable un an.

- de mettre en place le contrat de projet, dont le décret d'application n'est pas encore sorti. C'est un contrat qui permet d'aller jusqu'à six ans. Plus précisément il peut aller de zéro à six ans maximum et il dure la durée du projet. C'est un peu comme le CDIC dans le privé.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : C'est maximum six ans et après le travail est terminé donc la personne peut s'en aller ? Sinon parce que je méfie et on a vu ça dans les mairies c'est qu'au bout de six ans on se rend compte qu'ils ont un certain nombre d'années et donc on est obligé de les employer. Je suis très méfiant dans ce genre de chose car ça change souvent et au bout de six ans tu es piégé. Je ne veux pas dire que l'agent est mauvais mais est ce que l'on en aura besoin au bout de six ans ?

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Déjà est ce qu'au bout de deux on pourra faire le point ?

Mme LERAY Anne : c'est surtout que l'on est en train de tout restructurer.

Mr COIGNET Thierry : Sur deux ans cela permet quand même de faire avancer, après il y aura la fusion ou pas de un, deux ou trois syndicats.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Au bout de deux ans c'est une autre décision qui pourrait être prise suivant les premières constatations ?

Mme LERAY Anne : Cela permet de travailler en laissant les gens tranquillement travailler sur la fusion.

Mr COIGNET Thierry : Au bout d'un an et demi on verra déjà ce qui a été fait et si l'on prolonge d'une année.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : S'il y a du résultat, s'il y a de l'efficacité car si c'est juste pour faire des fiches. On voit ce qui a été fait pour la Jussie, des beaux discours et peu d'actes.

Mme LE ROY Laurence : Après quand on a élaboré le contrat territorial on était sur la même chose, c'était un projet sur cinq ans on a embauché quelqu'un pour mettre en œuvre le projet. C'est le même principe c'est-à-dire que l'on fait des documents d'objectif avec des actions à mettre en œuvre et puis derrière on embauche les gens pour mettre en œuvre les plans d'actions. Quand on voit pour le contrat territorial c'est plutôt efficace, c'est bien d'avoir embauché quelqu'un cela a permis de faire avancer les choses. Jonathan est quelqu'un qui est efficace.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Maintenant c'est concret, on voit les travaux. On voit le résultat physique. Au-delà de deux ans on aura peut-être plus d'éclaircissements, plus de choses.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Le premier contrat il n'y avait personne, on voit ce que cela a donné.

Mme LERAY Anne : Se bloquer sur deux ans cela permet de faire des choses.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Oui sans pour autant s'engager après

Mr COIGNET Thierry : C'est pour cela que l'on propose un CDD. On analysera au bout d'un an et demi avant les deux ans car si on prolonge il faudra un peu de temps pour le faire. On est aussi soutenu par les instances comme c'est un nouveau DOCOB et en fonction de ce que l'on a mis dans ce DOCOB. Ils nous suivent à 100% c'est ce qu'ils nous ont dit, on devait avoir une réponse mi-septembre, on ne l'a pas encore.

Mme LE ROY Laurence : On l'a eu de la DTTM on l'attend de la DREAL.

Mr COIGNET Thierry : C'est plutôt sur le principe que l'on va voter ça ce soir. Si le comité syndical en est d'accord on continuera dans cette démarche là pour aller plus loin.

Mme LE ROY Laurence : Le poste ne sera pas créé ce soir. C'est plus pour discuter avec vous, vous présenter le projet et de savoir comment vous vous positionnez par rapport à ça. On fera un retour avec les financeurs ensuite et voir après quel type de poste on crée.

Mr DAVID Stéphane : Est-ce que l'on peut avoir un aperçu des fiches actions pour savoir ce qu'il y a dedans par rapport à la mission et puis sachant qu'il y en avait neuf non terminées, est ce qu'elles viennent en plus ou elles sont reprises dans les vingt-trois ?

Mme LE ROY Laurence : Sur les neuf fiches actions, il y en a une partie qui a été reprise dans les vingt-trois, et certaines non, car elles n'étaient plus pertinentes. Tous les documents sont sur le site du Syndicat dans l'onglet Marais de Goulaine et DOCOB. Vous trouverez le volume un et le volume deux. Le volume un c'est vraiment le diagnostic du site qui montre que le site est plutôt dégradé et dans le volume deux ce sont les fiches actions. Il y a également dans les fiches actions le détail du poste de la personne qui doit mettre en œuvre le document d'objectif. J'ai fait un chiffrage de tout son nombre de jours sur les deux ans et ce à quoi ils sont attribués. Je peux vous le fournir également avec la répartition sur toutes les fiches actions ainsi que les prestations de services externes. Tout est calé sur deux ans.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Ce serait bien pour éventuellement réfléchir à la position finale.

Mr DAVID Stéphane : Son emploi du temps est déjà fait si je comprends bien.

Mme LE ROY Laurence : En fait l'emploi du temps a été transmis aux financeurs pour qu'ils le valident. Pour justifier de la charge de travail.

Mr DAVID Stéphane : Oui c'est comme nous ils ont besoin de savoir. On veut un justificatif de travail par rapport au poste et des détails.

Mr COIGNET Thierry : Sur le principe de partir dans cette direction-là, on va procéder à un vote.

#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve le principe de la création d'un poste de chargé de mission Natura 2000, à l'unanimité,**

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : C'est plus facile quand il y a de la gratuité.

Mr COIGNET Thierry : Suite à cet accord de principe, la déclaration d'intention va être envoyée à la DREAL et la DDTM.

### 8 - Choix des prestataires pour l'implantation de haies et talus et validation des conventions

Mr THIERY COLLET Jonathan : Je vais prendre la main sur les projets de plantation de haies pour cette année. L'année dernière on avait confié l'intégralité de la plantation à un prestataire. Cela nous avait coûté assez cher par rapport au linéaire planté. A partir de cette année on a comme projet de trouver une autre alternative, l'avantage du prestataire c'est qu'on lui confie la mission clef en main et pour nous syndicat et pour moi chargé de mission c'est d'avoir moins de choses à gérer, car tout est fait.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Et le prestataire te garantit la reprise en plus.

Mr THIERY COLLET Jonathan : A 90%. Je vous présente un tableau qui reprend les autres pistes possibles pour de la plantation de haies.

|                                       |   | Association<br>Horizon bocage   | SEMES                               | Lycée Briacé                    | Lycée Grand<br>Blottereau    | entreprise    |
|---------------------------------------|---|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|---------------|
| <b>coût au<br/>mètre<br/>linéaire</b> | - 400ml<br>plantés/j<br>our<br>- coût<br>du plant<br>= 1,2€HT | 3,65 €                          | 2,37 €                              | 2,70 €                          | 1,63 €                       | 16,00 €       |
| <b>mission de<br/>Syndicat</b>        | nature<br>de la<br>prestation                                 | Conventionne<br>ment            | Command<br>e                        | Conventionne<br>ment            | Conventionnem<br>ent         | Command<br>e  |
|                                       | encadre<br>ment<br>par le<br>technicie<br>n du<br>Syndicat    | Co-<br>encadrement<br>technique | Co-<br>encadrem<br>ent<br>technique | Co-<br>encadrement<br>technique | Co-encadrement<br>technique  | <i>inclus</i> |
|                                       | Fournir<br>les<br>plants                                      | <i>inclus</i>                   | Fournir les<br>plants               | Fournir les<br>plants           | Fournir les<br>plants        | <i>inclus</i> |
|                                       | Paillage<br>(coût à<br>ajouter)                               | Fournir le<br>paillage          | Fournir le<br>paillage              | Fournir le<br>paillage          | Fournir le<br>paillage       | <i>inclus</i> |
|                                       | Mise en<br>place du<br>Paillage<br>(coût à<br>ajouter)        | Mise en place<br>du paillage    | Mise en<br>place du<br>paillage     | Mise en place<br>du paillage    | Mise en place<br>du paillage | <i>inclus</i> |

Mr THIERY COLLET Jonathan : Première colonne association Horizon bocage qui est assez proche d'une activité professionnelle.

Mme LE ROY Laurence : Un peu comme Mission Bocage dans les Mauges.

Mr THIERY COLLET Jonathan : Horizon bocage a cinq ou six ans d'exercices, ce sont des gens compétents, ils savent ce qu'ils font, ils ont de l'expérience. Ils proposent dans leur prestation une formation pour la taille des haies sur les deux premières années.

Mr DAVID Stéphane : techniquement ils font une raie de charrue dans le sol ?

Mr THIERY COLLET Jonathan : Ils ne font pas de préparation de sol. Il faut garder en tête ce que l'on avait convenu. Ce que vous aviez décidé c'était que la préparation du sol revenait au propriétaire ou à l'exploitant dans des projets de plantation de haies. Pour toutes les personnes que l'on contacte aujourd'hui on leur plante des haies par contre c'est à eux de travailler le sol. Cette association Horizon Bocage est assez intéressante. Elle ne fournit pas le paillage mais une natte coco que l'on pose au sol mais qui est moins efficace que le paillage. On a été les voir avec Laurence et le retour d'expériences que l'on a vu est plutôt positif.

La deuxième formule c'est la SEMES, un organisme avec qui on travaille déjà sur la taille de végétaux. C'est une association de réinsertion professionnelle. Ils ont un coût très faible mais il faut tout leur fournir ce qui m'oblige à passer du temps à passer des commandes. Je n'ai pas chiffré mon temps mais il faut l'intégrer dans la formule. La plantation pourrait aussi être réalisée par des lycées qui proposent des journées de plantation par contre il faut aussi tout leur fournir. Briacé nous demande en plus une participation une sorte de dédommagement à 2.70 euros et pour le Grand Blottereau c'est leur fournir le repas pour environ 30 à 35 élèves. Avec les lycées on rentre dans un projet pédagogique.

La dernière colonne c'est celle que l'on a utilisé l'année dernière c'est prendre une entreprise qui prend tout en charge mais pour 16 euros du plan.

On en a discuté et ce que l'on s'est dit c'est qu'il serait intéressant de faire un panaché de ces propositions, d'avoir des objectifs pédagogiques en se tournant vers des établissements scolaires, d'avoir une formule clef en main pour alléger ma mission car je ne peux malheureusement pas être partout et de se tourner aussi vers Horizon Bocage.

Mme LE ROY Laurence : Et de partir sur de l'insertion avec la SEMES.

Mr THIERY COLLET Jonathan : Alors la SEMES n'assure pas le volet aussi professionnellement qu'Horizon Bocage.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Jonathan le temps de travail c'est quoi, de toute manière il faudra faire le contrôle du travail pareil. Que ce soit l'un ou l'autre. En terme de temps il n'y a que les achats et ce n'est quand même pas une si lourde charge que ça. S'il faisait tout sans que tu sois sur le terrain pour vérifier je comprendrais mais là non.

Mr THIERY COLLET Jonathan : C'est pour ça que dans ce patchwork, Horizon Bocage, les Lycées et l'entreprise ce serait une bonne formule.

Mme ROBIN Marie-Claude : A combien revient le paillage, la protection de gibiers, les piquets ? Ce serait plus facile pour comparer

Mr THIERY COLLET Jonathan : Il faut compter à peu près 1.20 euros du plan plus entre 2.5 et 3 euros pour le reste.

Dans le projet à aujourd'hui on serait à 1.5Km avec Horizon Bocage, 1Km pour le lycée de Briacé, 1Km avec le lycée du Grand Blottereau et 500 mètres en entreprise.

Mme LE ROY Laurence : Et la SEMES tu abandonnes complètement ?

Mr THIERY COLLET Jonathan : Ce qui me fait peur sur la SEMES c'est que, au-delà de la tenue de chantier il faut faire de l'encadrement.

Mme CHAPEAU Marcelle : La SEMES est peut-être bonne dans l'entretien et peut-être moins dans la création si je comprends bien ?

Mr THIERY COLLET Jonathan : La SEMES aujourd'hui on la fait intervenir sur de la taille, après on peut essayer c'est sur 500 mètres seulement. On peut la prendre à la place d'une entreprise.

Mme METRO Chantal : Je préférerais que l'on prenne la SEMES

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : La SEMES il ne faut pas l'écarter car on est content de les trouver pour faire de l'entretien.

Mr DAVID Stéphane : Je travaille beaucoup avec l'ESAT sud Loire et on ne demande pas le même rendement qu'un salarié mais on le sait, la SEMES c'est peut-être ça aussi.

Mme LE ROY Laurence : Ce n'est pas le même public l'ESAT et la SEMES. La SEMES ce sont des personnes qui sont en réinsertion professionnelle, l'ESAT ce sont des déficients mentaux. Ce n'est pas la même chose.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Ce qui compte c'est que le terrain soit bien préparé, il y aura peut-être des gens qui n'auront pas le matériel pour le faire. Si le terrain n'est pas bien préparé il y aura du temps à passer après et la reprise du plan peut-être compromis.

Mme LE ROY Laurence : On va en reparler après, c'est le sujet suivant.

Mr COIGNET Thierry : On partirait effectivement sur les 500 mètres avec la SEMES et puis les deux lycées et Horizon Bocage.

Mr THIERY COLLET Jonathan : Avec Horizon Bocage on partirait aujourd'hui sur un partenariat, à l'inverse d'une commande pour la SEMES, à travers une convention qui va courir sur deux ans, l'année de plantation et l'année de suivi derrière. Et on en profiterait pour leur demander de suivre et de nous faire la taille des haies que l'on a planté en février dernier.

Mr COIGNET Thierry : On vote sur le principe de prendre les deux lycées, Horizon Bocage et la SEMES pour la plantation de haies.

#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Adopte à l'unanimité, le principe de prendre les deux lycées Briacé et Le Grand Blottereau, Horizon Bocage et la SEMES pour la plantation de haies.**

#### **9 - Préparation du sol pour les haies**

Laurence LE ROY: Lors de la délibération du 29 septembre 2018, les membres du comité syndical ont fait le choix d'impliquer les propriétaires et /ou exploitants qui bénéficient du programme d'implantation de haies sur leur territoire en laissant à leur charge la préparation du sol. L'idée était que les gens s'impliquent et que tout ne soit pas gratuit. On pensait que cela permettait d'avoir un respect supplémentaire pour les actions que l'on menait. La préparation du sol devait donc rester à la charge de l'exploitant ou du propriétaire. Ce que l'on constate en fait dans la plantation des haies c'est que parfois certains n'ont pas le matériel et qu'ils préféreraient planter les haies plutôt que de préparer le sol. Ce que l'on vous propose c'est de re-délibérer pour laisser à la charge de l'exploitant ou au propriétaire soit la plantation soit la préparation du sol soit les deux s'il le souhaite.

Mr DAVID Stéphane : On donne l'accord pour partir avec des partenaires pour planter et vous nous dites que le propriétaire peut le faire, donc on n'a plus besoin des prestataires. Ce n'est pas très logique.

Mme LE ROY Laurence : Il faut peut-être préciser le fonctionnement d'Horizon Bocage. Horizon Bocage est géré par un bénévole qui fait cela en plus de son travail. Il vient pour donner du conseil, il explique comment il faut planter. C'est le propriétaire ou l'exploitant qui doit trouver des gens pour planter, ou pour mobiliser un réseau de bénévoles. Il ne vient donc pas pour planter tous les arbres, il vient pour donner des conseils techniques.

Mr DAVID Stéphane : Ce n'est pas aussi clair que le service que vous avez dit tout à l'heure. La prestation peut ne pas être très chère mais si ce n'est pas fait...

Mr THIERY COLLET Jonathan : Par contre il fournit tout.

Mme LE ROY Laurence : Il fait la taille et il envoie régulièrement des sms au moment où on est en stress hydrique pour que les gens arrosent. Il assure une veille.

Mr THIERY COLLET Jonathan : Horizon Bocage on ne peut pas le faire partout. On peut le faire là où on sait qu'il y a un potentiel de bénévoles. Le projet pour l'instant est concentré sur la Chapelle-Heulin, car on a une association Terre en Vie avec qui on a déjà planté des haies et qui a un réseau de bénévoles. On s'appuie sur ce réseau là pour planter sur la commune de la Chapelle-Heulin.

Mme LE ROY Laurence : Est-ce que c'est plus clair ?

Mr DAVID Stéphane : Oui c'est beaucoup plus clair donc là c'est plus une prestation de service, de conseil, que de la plantation, il ne faut pas tout mélanger.

Mme LE ROY Laurence : Et de suivi et de conseils techniques à la plantation et à la préparation du sol.

Mr DAVID Stéphane : Donc si je résume bien Horizon Bocage oui avec Terre en Vie, sinon ce n'est pas possible.

Mme LE ROY Laurence : Si, c'est possible, car Horizon Bocage travaille beaucoup sur le Pallet, Aigrefeuille, il mobilise des bénévoles qui ne sont pas de Terre en Vie. Cela peut être des agriculteurs....

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Est-ce qu'il va y avoir des plantations d'ici peu, car il y a des périodes pour la plantation à respecter ? Il faudrait que le sol soit déjà préparé. Car s'il ne l'est pas alors c'est compromis.

Mr THIERY COLLET Jonathan : C'est aussi pour ça que vient se poser la question du travail du sol.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Ça se fait l'été mais pas maintenant.

Mr THIERY COLLET Jonathan : Pour mobiliser que ce soit du monde agricole ou des particuliers sur du travail du sol c'est compliqué. Je t'avais contacté pour avoir du matériel.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Je t'avais dit oui, mais personne n'est venu le chercher.

Mr THIERY COLLET Jonathan : Ce n'est pas suffisant d'avoir une charrue il faut aussi le tracteur. Ou alors je vais être un petit provocateur, il faut que l'on achète un tracteur et une charrue.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Ça coûtera moins cher de demander à une entreprise de préparer le sol sur 4 Km.

Mme LE ROY Laurence : C'est pour ça que l'on propose de modifier la délibération.

Mr COIGNET Thierry : La délibération établissait que c'était le propriétaire qui faisait le travail du sol, ça a été un frein. Avant de planter, Jonathan a tout un travail à faire de rencontre avec les différents acteurs pour avoir leurs autorisations.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Oui mais on arrive déjà fin octobre et c'est déjà bien compromis.

Mr COIGNET Thierry : On l'a fait en février l'année dernière.

Mr THIERY COLLET Jonathan : Ça fait déjà deux mois que je leurs dis c'est maintenant, mais il y a toujours une bonne raison de retarder. Il y a un moment dans ma mission où je ne peux pas passer 100% de mon temps derrière le gars pour l'amener chez un autre gars qui lui a le tracteur. Ce n'est pas possible.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Il y a des entreprises agricoles qui pourraient faire ça ?

Mr DAVID Stéphane : Oui il y a l'entreprise l'Hommeau. Mais le problème c'est qu'il va te prendre un coût à l'heure et ce n'est pas 4 Km d'affilés.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Il faut plus anticiper d'une année sur l'autre.

Mr THIERY COLLET Jonathan : C'est bien tout le problème, à aujourd'hui je ne connais pas encore les linéaires pour l'année prochaine. Aujourd'hui, mon actualité c'est de préparer les marchés pour faire mes travaux milieu aquatique de juillet 2020. Je n'ai pas le temps de me consacrer à mes linéaires de haies pour fin 2020. Avoir un poste sur ces deux missions dans l'agenda c'est compliqué. Je pense que les années suivantes seront plus souples car actuellement je me crée un réseau et je pourrai savoir où je pourrai planter mes haies dans le futur.

Mr COIGNET Thierry : On va clôturer ce sujet. Le but de cette nouvelle délibération est de donner plus de souplesse pour la plantation de haies et la préparation du sol.

#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Approuve à l'unanimité, le choix qui est donné à l'exploitant ou au propriétaire de faire soit la préparation du sol, soit la plantation des haies ou soit les deux, avec dans tous les cas la présence du personnel du Syndicat pour assurer un suivi technique.**

#### **10 - MAE eau: ouverture du territoire du BV de la Goulaine**

Mme LE ROY Laurence : On a été approché par le conseil régional et l'agence de l'eau pour ouvrir le territoire du bassin versant de la Goulaine aux "Mesures Agri-Environnementales Eau". Ce sont des contrats qui sont passés par les exploitants agricoles sur une durée de cinq ans. Les exploitants s'engagent à certaines pratiques soit pour conserver la biodiversité soit pour diminuer les quantités d'intrants engrais ou pesticides et en échange ils sont rémunérés.

Mme LERAY Anne : Nous en tant qu'élu on avait fait la démarche de demander à la Région d'être éligible aux MAE il y a cinq ans, on n'a pas fait un courrier ?

Mme LE ROY Laurence : Oui on avait fait un courrier il y a environ 5 ans. En fait, les MAE fonctionnent par programme européen en même temps que la PAC. Il y a 5 ans, quand on a vu que la qualité d'eau sur le bassin versant était mauvais, on a fait un courrier cosigné avec la chambre d'agriculture afin que l'on puisse mettre en place ce type de mesure, pour que les exploitants puissent en profiter, et pour qu'une dynamique puisse se mettre en œuvre. A l'époque nous avons eu une réponse qui nous disait qu'il n'y avait pas assez d'argent et que nous n'étions pas prioritaire. Cette année est la dernière année du programme et ils se sont aperçus qu'il

restait de l'argent, donc ils sont venus nous voir pour nous demander si nous étions intéressés pour ouvrir le territoire. Pour ouvrir un territoire il faut que le Syndicat soit opérateur Agri-Environnemental, nous le sommes déjà pour le site Natura 2000. C'est-à-dire que l'on ouvre des mesures Agri-Environnementales pour les exploitants, dont Mr Jean Louis CHARPENTIER fait partie, ils viennent exploiter le marais et en échange d'un cahier des charges comme par exemple : des retards de fauche, mettre moins d'azote sur les prairies humides etc...ils perçoivent des rémunérations.

Nous sommes donc déjà opérateur Agri-Environnemental sur le site Natura 2000, le but ce serait d'ouvrir sur l'ensemble du bassin versant de la Goulaine. Cela permettrait aux exploitants polyculteurs-éleveurs et viticulteurs de pouvoir en profiter. Pour la partie polyculture-élevage les mesures qui sont ouvertes sont souvent des augmentations du pourcentage en herbe sur le parcellaire et pour les viticulteurs, c'est souvent la baisse d'IFT (d'Indicateur de Fréquence de Traitements) c'est-à-dire la baisse des doses de pesticides que l'on met sur la vigne. Cela peut être aussi de l'enherbement inter rangs.

Mr DAVID Stéphane : On en parle un peu sur la HVE (Haute Valeur Environnemental).

Mme LE ROY Laurence : La HVE est une certification et l'un n'empêche pas l'autre.

Mr FLEURANCE Stéphane : Ça rentre dedans, c'est dans le cahier des charges.

Mr CHARPENTIER Joël : Et pour le maraichage ?

Mme LE ROY Laurence : Pour le maraichage il n'y a pas de mesures Agri-Environnementales. Quand on a interrogé la Région à ce sujet on nous répondu que les mesures qui sont faites aujourd'hui ne correspondent pas au mode de production des maraichers.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Le problème des MAE, est que chaque Etat membre de l'Europe fait sa propre politique, c'est n'importe quoi. On ne peut pas se comparer d'un pays à un autre.

Mme LERAY Anne : Même si ce n'est pas abouti, on est quand même dans une démarche vertueuse. Parce que ça va forcément s'harmoniser.

Mme LE ROY Laurence : Ce qu'il faut savoir c'est qu'il faut conventionner avec un opérateur agricole pour monter le cahier des charges, pour rencontrer les exploitants. Autant sur la partie biodiversité c'est moi qui le fait sur le site Natura 2000, par contre quand on commence à partir sur des mesures systèmes de polyculteurs-éleveurs c'est beaucoup plus complexe. Il faut être conseiller agricole, c'est n'est pas du tout le même travail, il faut que cela soit fait par des professionnels. Aujourd'hui le chiffrage que j'ai fait est aux alentours de 70 000 euros et il y aurait 80% de pris en charge par l'Agence de l'eau et la Région. Il resterait pour trois ans d'ouverture de MAE, 30 exploitations, 15 en polyculture-élevage et 15 en viticulture, 18 000 euros à la charge du Syndicat. Sachant que c'est le chiffrage maximum, je ne sais pas si l'on pourra ouvrir le territoire pendant trois ans de suite car on est en fin du programme PAC.

Mme PARAGOT Agnès : Est-ce que l'on est en mesure de le réaliser avec le temps de travail actuel des agents car si le Syndicat est opérateur et doit monter les dossiers ?

Mme LE ROY Laurence : Je pense que ça vaut le coup de le faire.

Mme LERAY Anne : Je pense qu'en aillant essayé de mettre des fermes pilotes comme il y a deux ans, si on ne fait pas des MAE on n'est pas cohérent avec le travail qui a essayé d'être fait.

Mr DAVID Stéphane : Ouvrir à tout le bassin versant jusqu'où l'on va ?

Mme LE ROY Laurence : C'est le bassin versant de la Goulaine.

Mr DAVID Stéphane : Ca va jusqu'à chez moi.

Mme LE ROY Laurence : Oui jusqu'à Vallet, l'eau arrive de là-bas.

Mr DAVID Stéphane : Je demande car des fois on peut restreindre le territoire pour prendre au plus près des pollutions et non pas au plus loin.

Mme LE ROY Laurence : Etant donné que c'est une première ouverture du territoire, je pense qu'il vaut mieux ouvrir sur l'ensemble du bassin versant. On verra ensuite qui s'engage.

Mr DAVID Stéphane : C'est aussi une contrainte, un engagement de cinq ans par rapport à la MAE pour les exploitants.

Mme LE ROY Laurence : Oui et il y a des suivis annuels nécessaires.

Mme LERAY Anne : Si tout le monde y allait ce serait génial, mais toutes les fermes n'adhéreront pas.

Mr DAVID Stéphane : Cela représente combien ?

Mme LE ROY Laurence : J'ai fait le chiffrage sur 30 sachant qu'il y a 260 exploitations.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : La jussie pourra peut-être rentrer dans les MAE, pour essayer de l'éradiquer plutôt que d'abandonner les parcelles sur lesquelles elle est ?

Mme LE ROY Laurence : Cela sera dans la future programmation MAE et pour l'instant c'est très flou. La DRAAF m'a demandé de redéposer un dossier PAEC pour la partie biodiversité sans bouger une seule mesure pour le

15 novembre. Ils veulent un dossier à l'identique des précédents et demandent de retirer toutes les mesures qui n'avaient pas été prises.

Mr COIGNET Thierry : On va voter.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Approuve à l'unanimité l'ouverture du territoire du bassin versant de la Goulaine aux "Mesures Agri-Environnementales Eau"**

### **11 - Rapport des analyses qualité des eaux**

Mr COIGNET Thierry : On a reçu pendant l'été le bilan de la qualité des eaux de 2018, il y en avait un qui avait été fait en 2013-2014 et on aura le final fin 2020 début 2021. C'est un document public qui est sur le site du Syndicat. Les analyses qui ont été faites montrent que l'on a un territoire dont la qualité de l'eau est de médiocre à mauvaise. Ce document a été envoyé à l'ensemble des élus des communautés de communes et des communes concernées sur le territoire du Syndicat. Il a été envoyé également à la préfecture, à la DREAL, à la DDTM pour impliquer tout le monde car depuis le 01 janvier 2018 les collectivités locales sont coresponsables de la qualité de l'eau avec l'Etat. L'objectif de cet envoi est d'informer tous les élus afin de pouvoir répondre aux interrogations de la population par rapport à cela. C'est pour cela que nous avons décidé de rencontrer les communautés de communes, car ce sont elles qui donnent les financements GEMAPI, de manière à donner des précisions plus circonstanciées sur les taux des molécules du bilan. Car on voit des valeurs qui sont très au-dessus des valeurs admises et que l'on a par pics, l'objectif n'est pas de stigmatiser telle ou telle profession, c'est de rencontrer l'ensemble des interlocuteurs de se mettre autour d'une table en se disant la qualité de l'eau n'est pas bonne alors maintenant qu'est-ce que l'on fait. Il y a des efforts qui sont fait dans toutes les professions. Il y en a certaines qui sont montrées du doigt comme le maraichage. On un contrat de filière avec le maraichage et on sait qu'ils font de gros efforts qui ne sont pas forcément communiqués au public, comme en matière de changement de pratique.

Mr DAVID Stéphane : est ce que l'on peut par rapport à cette communication-là informer les particuliers sur leur propre pollution comme sur la lessive, sur l'eau de javel qu'ils mettent sur les toits et aussi sur les filtres à sable des eaux usées des maisons qui ne sont pas toujours collectés et qui représente une quantité énorme de polluants. J'aimerais que l'on arrive à faire une étude vraiment concrète la dessus pour faire le constat que le privé pollue aussi énormément, il n'y a pas que la partie agricole. Quand on voit tous les phosphates qui sont dans les lessives et qui font partis des polluants avec des molécules qui sont AMPA au même titre que le glyphosate. Il faudrait faire une étude pour que la population prenne conscience de ça et qu'il n'y a pas que les agriculteurs qui polluent.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Je suis d'accord avec toi, actuellement il y a une stigmatisation du monde agricole. Mais toi c'est toi et la population ne tient pas compte de ce que tu dis, elle écoute la télévision, les médias.

Mr COIGNET Thierry : Le rapport ne stigmatise pas telle ou telle profession, c'est un constat.

Mr DAVID Stéphane : D'accord mais il faut informer les particuliers qu'ils polluent aussi.

Mr COIGNET Thierry : On a communiqué auprès des particuliers dans les communes, notamment avec des affichages sur les indésirables, et les traitements. Le particulier traite et à forte dose. On communique là-dessus mais aujourd'hui on doit aller plus loin dans la communication et travailler ensemble. Je ne suis pas pro réunion publique parce que l'on va voir que des gens qui sont contres, ça ne sera pas constructif, il vaut mieux rencontrer des petits groupes et les amener voir ce qui se fait et les amener à réfléchir sur leur façon de faire. Aujourd'hui on a un constat une qualité de l'eau qui ne serait même pas potabilisable si l'on faisait un prélèvement en surface comme cela s'est fait au nord du département sur la Vilaine. Il y a urgence à faire quelque chose et qu'on le fasse ensemble et que l'on ne monte pas les gens les uns contre les autres.

Mme LERAY Anne : Je suis d'accord avec toi, aujourd'hui le problème est très général, on est absolument tous coupables et dans le coin on a des fois tendance à basculer sur le côté, cool on a les maraichers, les viticulteurs, ils vont nous servir de boucs émissaires car comme ça nous on a les mains blanches. C'est vrai que vous les maraichers, les viticulteurs vous êtes en première ligne pour savoir qu'il faut travailler, améliorer, etc... mais

tout le reste c'est très loin d'être négligeable. Il faudrait dès qu'il y a un problème de pollution de l'eau, arrêter de se focaliser directement sur ceux qui s'en occupent déjà.

Mr COIGNET Thierry : Ça, ça peut passer aussi par de la communication de la profession sur les efforts qui sont fait sur les changements de pratique et ça aujourd'hui le grand public ne le sait pas.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : J'espère mettre en place avant Noël une réunion avec la CCSL sur le terrain. On va rencontrer d'abord les maraichers avec uniquement les élus pour convaincre, pour expliquer aux élus le travail qui est fait.

THIERY COLLET Jonathan : Je pense qu'il serait aussi important de communiquer à l'intérieur de la profession sur les efforts que font certains d'entre eux.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : ils le savent

Mr DAVID Stéphane : il y en a qui sont ouverts et il y en a qui ont des œillères.

THIERY COLLET Jonathan : A la lecture de ces données, on ne peut pas non plus ne rien dire et ne rien faire. Car tout le monde trinque, l'exploitant qui fait des efforts et qui va s'améliorer va trinquer aussi fort que celui qui ne s'en soucie pas du tout et qui ne va rien faire, tout le monde en pâti. C'est pour cela aussi qu'il faut qu'on arrive à toucher au sein même de la profession ceux qui sont les plus réticents.

Mr COIGNET Thierry : Après il y a des gens que l'on arrivera jamais à convaincre. Mais si l'on arrive à convaincre un certain pourcentage ce sera déjà bien.

Mr DAVID Stéphane : Oui c'est ce que je dis, on convainc une partie qui fait une vulgarisation qui en parle aux autres et ça s'étendra et les actions se feront. Il faut commencer petit pour pouvoir faire de la propagande verbale et avec aussi en appui des articles dans la presse, je pense que l'on pourra amener à donner plus d'informations objectives.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Ce que tu dis c'est louable, mais aujourd'hui les lobbies sont à fond contre l'agriculture. Pour faire cela si l'on n'a pas l'appui de plus haut alors rien ne se fera.

Mr DAVID Stéphane : Quand tu dis à ton fournisseur phyto je ne veux pas tel produit et tel produit car j'ai tel risque et tel risque, il te dit tu vas faire avec quoi tu lui réponds je vais faire comme ça et comme ça, est ce que c'est jouable ?, il te répond oui c'est aussi possible. Sauf qu'il veut t'amener sur certains produits. Donc c'est aussi nos connaissances, nos expériences, c'est aussi nos qualités qui nous permettent de dire, stop je n'en veux plus de ça.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Tu as plus de milliards de dépensés ou d'engagés sur les produits de familiaux que sur l'agriculture.

THIERY COLLET Jonathan : On s'en est aperçu avec la formation qui été faite avec quelques exploitants éleveurs et la chambre d'agriculture, sur les traitements maïs après hiver. On voyait bien qu'il y avait certains qui se laissent porter par le conseil délivré par le technicien. Laurent Charpentier témoignait car il a fait partie d'une autre démarche, il a pris un itinéraire différent et a constaté qu'il avait le même résultat en utilisant d'autres molécules il en a mis moins et elles sont moins impactantes. Il en a mis quand même car ce n'est pas la question d'en mettre ou non mais c'est au moins de les mettre dans les bonnes conditions et en sachant ce que l'on fait. Il a pu revenir sur le conseil technique qu'on lui administrait car il a plus de connaissances et est donc plus autonome dans le choix.

Mme LERAY Anne : Il y a très peu de temps que le technicien conseil n'est plus celui des fournisseurs.

Mr DAVID Stéphane : C'est que depuis cette année car il y a une loi qui est passée. Malgré cela ils feront une société de conseils à côté de celle de ventes. On retrouvera toujours les mêmes ça ne changera rien.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : A une époque avant 2000 j'étais délégué pour les agences concernant la Loire, ils préconisaient de désherber les grèves pour éviter que ça ne gêne le courant de passer et on utilisait le Roundup, car c'était le plus vertueux de l'époque.

Mr COIGNET Thierry : Pour conclure, l'objectif est de rencontrer l'ensemble des professions, des élus et puis de travailler sur un plan d'actions pour retrouver une qualité d'eau, ça ne reviendra pas du jour au lendemain, mais au moins déjà de montrer que l'on fait des efforts dans le domaine de montrer les travaux que l'on fait de

renaturalisation, de plantation de haies, ça mettra du temps mais ça va aussi permettre de filtrer une partie des intrants. Il faut mettre les actions en place rapidement. C'est un sujet dont on reparlera.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Il y a eu l'après-guerre on nous a dit l'agriculture c'est le sauveur de l'humanité car il faut nourrir toutes les bouches, par contre il ne fallait pas que le panier de la ménagère augmente. Il fallait donc augmenter les rendements pour compenser le manque à gagner. Et pour ça pas de secret il faut des éléments pour augmenter la productivité. Et puis tout d'un coup on leur dit c'est fini vous avez pollué toute la nature dans 3-4 ans vous arrêtez tout, on détruit les molécules. On nous prend pour des pigeons et je rajoute que quand on passera au fameux BIO comme tout le monde rêve on reviendra à la famine, ça c'est mon point de vue.

Mme PARAGOT Agnès : Notre bassin versant et notamment le canal des Bardets a été impacté par le nettoyage des serres, est-ce que pour le travail du Syndicat il y a eu un impact.

Mr COIGNET Thierry : Cela dépend de la police du maire. Je sais que sur la Chapelle-Basse-Mer, la mairesse a déposée plainte contre X.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : A Saint Julien aussi on a porté plainte

Mme PARAGOT Agnès : Est-ce que tous les poissons morts ont un rapport avec l'état du canal ?

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Il faut relativiser car les analyses sont en cours, mais dans ces produits de désintégration du blanc il y a beaucoup de carbone. Le Carbone a une réaction chimique au contact de l'eau, il prend l'oxygène pour ressortir. La zone de Saint Julien était fermée et étant donné la concentration trop forte de blanc cela a asphyxié les poissons. Ils sont morts d'asphyxie et non pas par le produit, mais il faut attendre les analyses.

Mme LE ROY Laurence : Thierry nous a demandé de regarder les fiches de données, sécurités et de regarder les molécules qui étaient toxiques pour le milieu aquatique pour pouvoir faire des analyses au moment où il y a du dé blanchiment des serres. Je regarde les différentes molécules et j'essaie de trouver un laboratoire qui est en capacité de faire ce type d'analyse. Ce ne sont pas des molécules que l'on recherche couramment. Effectivement dans les différents produits, il y a beaucoup de carbonate, mais il y a aussi certains produits qui sont classés toxiques pour le milieu aquatique.

Mr COIGNET Thierry : Est-ce qu'il y a d'autres sujets que vous souhaitez que l'on aborde ? La séance est levée.